



Bureau à Dakar
Bureau régional
pour l'éducation
en Afrique

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**Atelier sous-régional pour le renforcement des capacités
et la sensibilisation sur la lutte contre le trafic illicite de
biens culturels en Afrique de l'ouest**

(BREDA, 17 – 19 septembre 2011)

**ALLOCUTION DE
MME ANN THERESE NDONG-JATTA
DIRECTRICE DU BREDA**

Excellence Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme,
Monsieur le Directeur du patrimoine culturel,
Mesdames et Messieurs les participants,
Honorables invités,
Chers collègues,

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cet atelier sous-régional pour le renforcement des capacités et la sensibilisation sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en Afrique de l'Ouest. Je voudrais exprimer notre profonde gratitude à son Excellence Monsieur Youssou N'DOUR, Ministre de la Culture et du Tourisme du Sénégal qui a bien voulu rehausser de sa présence cette activité. Cette réunion marque le début d'une série de six ateliers de formation en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe du Sud-est, six activités que la Directrice Générale de l'UNESCO, Mme Irina BOKOVA, a souhaité organiser d'ici la fin de l'année en dégageant des ressources exceptionnelles du Fonds d'urgence de l'UNESCO, alors que l'Organisation traverse une crise financière particulièrement sérieuse. Cela témoigne de sa ferme volonté de ne pas affaiblir le programme de l'UNESCO de lutte contre le trafic illicite de biens culturels, quelles que soient les circonstances. Ces ateliers constituent aussi une réponse à la demande des Etats pour un soutien à leurs efforts de lutte contre ce

trafic qui menace leur patrimoine culturel qui est également celui de l'Humanité.

J'exprime enfin notre reconnaissance au Gouvernement des Pays-Bas pour son appui financier à cette action d'importance capitale pour l'UNESCO et ses Etats membres.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

La Convention de l'UNESCO de 1970 est, depuis plus de quarante ans, le socle juridique international en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Depuis le début, le Secrétariat de l'UNESCO et ses partenaires participent à sa mise en œuvre et à son développement : des ateliers de formation juridique et opérationnelle, la création d'outils juridiques et pratiques tels que des certificats, des bases de données, ou des modèles de législations, mais aussi la sensibilisation pour encourager les ratifications, ou encore le développement de partenariats et d'activités éducatives.

À la demande de notre Organisation, ce dispositif a été complété en 1995 par la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, venant combler les lacunes de la Convention de 1970 dans le domaine du droit international privé. Je voudrais ici saluer

vivement la participation active du Secrétariat d'UNIDROIT à cet atelier sans laquelle la formation aurait été incomplète.

L'objectif principal est d'amener tous les pays à s'accorder sur ce socle juridique et à le compléter en devenant également parties à la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, afin de renforcer l'efficacité de cet arsenal international unique. L'accroissement du nombre de ratifications est, en effet, un objectif indispensable et j'espère que cette réunion puisse donner une impulsion forte dans ce sens en décidant les quelques Etats qui manquent, à rejoindre ceux qui sont déjà parties à ces deux Conventions.

Car la protection des biens culturels est un enjeu de développement trop important pour qu'elle soit négligée, et mérite les efforts de tous, ensemble. Je dois dire qu'en matière de culture, l'UNESCO compte à son actif de nombreuses réalisations durant ces dix dernières années : en plus de la Convention de 1970, trois nouvelles conventions – celles de 2001, de 2003 et de 2005 – ont pu être adoptées. De plus, l'Organisation s'est mobilisée pour donner un regain d'intérêt à la Convention de 1954 et tout particulièrement son Deuxième Protocole ainsi qu'à la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial qui fête cette année ses 40 ans. Nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur un socle normatif exhaustif qui vise à protéger les cultures dans la diversité de toutes leurs identités, expressions et manifestations.

Mais, en même temps, avec les crises et conflits en Afghanistan, en Irak, en Afrique de l'Ouest et ailleurs ; un marché de l'art qui explose en Occident et en Asie ; un monde virtuel d'une ampleur sans précédent qui accroît les échanges à des vitesses inédites ; un goût qui ne se dément pas pour les pièces archéologiques, baroques ou l'art africain... les défis se font toujours plus nombreux.

Face à tous ces phénomènes, l'UNESCO se mobilise, et c'est la raison de votre présence ici à Dakar durant ces journées dédiées à la protection du patrimoine mobilier.

Je me réjouis de la participation de TOUS les pays d'Afrique de l'Ouest à cet atelier. Ceci témoigne de la mobilisation sous-régionale pour une lutte conjointe plus efficace contre le trafic illicite de biens culturels. Les défis à relever sont d'une grande ampleur et il s'agit d'un combat qui concerne tout le monde, non seulement les professionnels de la culture et du patrimoine mais aussi les services de polices, des douanes, ainsi que d'autres Ministères et institutions de l'Etat, ou encore les médias, la société civile, les professionnels du tourisme, les populations et communautés locales et même les enfants. C'est pourquoi nous avons tenu à nous assurer de la participation à cet atelier des bureaux nationaux d'INTERPOL et à intégrer dans cette formation un volet consacré à la sensibilisation et au rôle des médias.

Durant cette réunion, je vous invite vivement à partager les réalités et défis auxquels vous faites face dans vos pays, ce qui permettra aussi à l'UNESCO de mieux vous assister dans vos efforts pour protéger votre patrimoine, lui permettant ainsi de préparer avec plus de précision sa feuille de route / son programme de travail pour l'année prochaine et le prochain biennium. Je peux vous assurer que l'UNESCO ne ménage pas ses efforts pour porter assistance aux défenseurs du patrimoine, notamment dans les pays en crise.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

L'Afrique de l'Ouest, et notamment le Sahel, traverse aujourd'hui une grave crise. L'occupation du Nord du Mali, et la crise humanitaire et sécuritaire que ce pays vit depuis déjà 6 mois, représente aussi une grande menace pour son patrimoine culturel.

Nous pensons tous aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont deux se trouvent aujourd'hui en territoire occupé, qui sont aujourd'hui fortement menacés. Mais la crainte de pillages et d'endommagement est forte et le risque de trafic illicite de biens culturels est bien réel. L'UNESCO est particulièrement mobilisée aux côtés du Mali pour faire face à cette épreuve. C'est pourquoi nous avons souhaité

saisir l'occasion de notre rencontre pour mener des consultations ciblées dans ce sens. Je suis donc ravie d'accueillir ici Monsieur Samuel SIDIBE, Directeur Général du Musée national du Mali, Monsieur Abdoul Kadri Idrissa MAIGA, Directeur général de l'Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou, ainsi que Monsieur Aldiouma YATTARA, Directeur du Musée du Sahel à Gao. Ils ont bien voulu se joindre à la Délégation malienne et j'espère que les prochains jours seront fructueux, qu'ils nous orienteront vers une action commune en faveur du patrimoine du Mali dans cette situation de crise.

Je terminerai en vous exprimant toute ma confiance et en vous souhaitant bon courage. Je ne doute pas que les efforts que nous pourrons déployer ensemble permettront de trouver les moyens de préserver ce patrimoine et d'assurer que les générations futures puissent continuer à le chérir, à le célébrer et à y trouver un ferment d'identité.

Je vous souhaite plein succès pendant cet atelier qui, j'en suis sûre, sera riche en échanges et enseignements.

Je vous remercie de votre attention.
